
AVIS PUBLIC

DÉPÔT À LA VILLE ET À L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE EN VIGUEUR POUR LE DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER DU RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021

Avis public est donné par la greffière de la Ville et de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts que :

- le 15 août 2019, l'évaluatrice agréée signataire de la MRC des Laurentides, madame Chantal Desjardins, a déposé le sommaire du rôle d'évaluation foncière de deuxième année, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville situé au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.
- conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluatrice agréée n'a pas effectué une modification qu'elle aurait dû y apporter en vertu de la loi.

PROCÉDURE À SUIVRE :

- Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :
 - être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
 - être déposée ou être envoyée par courrier recommandé à l'endroit suivant :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 1M9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC des Laurentides numéro 300-2015 et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Note : Dans le cas où le dépôt de la demande serait effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 29 août 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière